



Plus de 20 ans on me reclame un credit

Par **Ervin**, le **18/01/2020** à **20:57**

Bonjour ,en 1997 j ouvre un compte et obtient un crédit chez xxxxxx..deux ans après ayant des difficultés financière c est yyyyyy qui reprend la gestion , après accord et ouverture d'un créancier je paye chaque mois jusqu'à je pensais épuisement de la dette.aujourd'hui c'est zzzzzz qui me dit j ai rachete votre dossier et vous nous devez un peu plus que 11000 euros alors que j avais emprunter il y a 22 ans 50 000 francs et que j ai payé yyyyyy pendant plusieurs années .

Par **Visiteur**, le **18/01/2020** à **21:28**

Bonjour

Pour quelques infos complémentaires, si vous permettez...vis à vis d'une éventuelle prescription...

De quand date votre dernier versement et quel document en votre possession prouve l'apurement total de votre dette?

Concernant cette relance, l'organisme n'a aucune possibilité de pratiquer une saisie, seul un huissier pourrait la pratiquer, à condition d'être muni d'une jugement valant titre exécutoire.